

ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Compte-rendu du Conseil d'Administration du Lundi 16 juin 2025

Membres présents : cf. pièce jointe

Membres excusés :

- Mme BOULAY
- Mme BENSALÉM
- Monsieur ROURE

Madame Mondé se propose pour effectuer le secrétariat de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation de l'ordre du jour définitif, complété des éventuelles questions diverses.
2. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 08/04/2025.
3. Présentation de la structure pédagogique et emploi de la dotation horaire globalisée (DHG) allouée à l'établissement pour l'année 2025-2026.
4. Présentation des modalités de mise en œuvre des missions particulières au sein de l'établissement.
5. Présentation des modalités de mise en œuvre du pacte lycée.
6. Calendrier des PFMP de l'année 2025-2026
7. Programmation et modalité de financement des projets, sorties et voyages scolaires pour l'année scolaire 2025-2026
8. Autorisation du conseil d'administration au chef d'établissement de procéder au recrutement des assistants d'éducation.
9. Information relative aux périodes de fermetures de l'établissement
- ~~10. Questions administratives et financières~~
11. Questions diverses :
 - a. Modification du règlement intérieur de de l'internat
 - b. Mobilités à LERIDA et à ZWOLLE
 - c. Travaux d'été au lycée
 - d. Organisation de la rentrée des élèves
 - e. Organisation de la demi-pension
 - f. Motion concernant le parcours en Y

Le quorum étant atteint, 16 membres présents, la séance débute à 18h12.

- Arrivée de Monsieur GAZALIOU : quorum à 17 votants à 18h13.

ORDRE DU JOUR :

1. **Présentation de l'ordre du jour définitif, complété des éventuelles questions diverses.**
2. **Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 08/04/2025.**
3. **Emploi de la dotation horaire globalisée (DHG) allouée à l'établissement.**

La structure pédagogique est présentée (voir document joint) :

- Maintien de 4 classes de 2MRC à 20 élèves
- 3 classes de 2MHR à 20
- 1 classe de 2GATL à 27 élèves.
- 4 divisions en classes de 1ères tertiaire à 27 élèves.

- Montées pédagogiques classiques en Terminales
- Ouvertures de 3 CS : VCA, OR et DR
- Ouverture du BTS MHR
- Mêmes structures pédagogiques en HR
- La prévision des effectifs en STHR est à 24 sur les 3 niveaux.

En réponse à la question de Mme TOUDERT, les salles de cours seront équipées de tables et de chaises en quantité suffisante pour accueillir 30 élèves.

A la demande des enseignants, une attention particulière sera portée sur la filière AGORA lors des travaux de la prochaine DHG 2026.

VOTE : 14 POUR 00 CONTRE 03 ABS

Présentation de l'emploi de la dotation allouée à l'établissement :

Globalement, la répartition est à l'identique celle de février 2025 (voir document joint):

- Ajustement du BMP en Philo, désormais partagé avec le LPO « La Mare Carrée »
- Création d'un BMP de 9 heures en Espagnol et un BMP de 9 heures en anglais (en compensation du poste spécifique Espagnol/Anglais non pourvu)
- BMP de PSE de 18 heures et de 9 heures.
- 6 chaires vides en éco-gestion/vente
- 2 postes de stagiaires qui vont être transformés en BMP en services et commercialisation.

VOTE : 17 POUR 00 CONTRE 00 ABS

4. Présentation des modalités de mise en œuvre des missions particulières au sein de l'établissement.

Notre dotation d'IMP est reconduite selon la même répartition que l'an dernier (voir document joint)

Monsieur VERNEZ demande que les actions menées soient mieux communiquées en interne afin d'intégrer davantage de classes et de collègues.

VOTE : 17 POUR 00 CONTRE 00 ABS

5. Présentation des modalités de mise en œuvre du pacte lycée.

Une légère diminution de notre dotation par rapport à l'an dernier qui correspond réellement à notre utilisation des parts fonctionnelles du PACTE (voir document joint)

Par ailleurs, le lycée maintient une bonne performance au niveau académique en termes de RCD (remplacement de courte durée).

6. Calendrier des PFMP de l'année 2025-2026

Présentation du calendrier des PFMP prévu pour la rentrée prochaine (voir document joint)

Une expérimentation de mobilité à l'international sera menée avec des élèves de CAP.

Bacs blancs :

1. Semaine du 3 novembre 2025
2. Semaine du 16 mars 2026

VOTE : 17 POUR 00 CONTRE 00 ABS

7. Programmation et modalité de financement des projets, sorties et voyages scolaires pour l'année scolaire 2025-2026

4 projets ne sont pas encore finalisés :

- Mobilité des CAP
- Découverte de la gastronomie mexicaine avec une participation des familles à hauteur de 10 euros.
- Mobilité sur ZWOLLE (1STHR)
- Mobilité sur ZWOLLE (1MA-MCVa-MCVb)

Ils feront l'objet d'un vote ultérieur lors d'un prochain CA.

VOTE :	17	POUR	00	CONTRE	00	ABS
--------	----	------	----	--------	----	-----

8. Autorisation du conseil d'administration au chef d'établissement de procéder au recrutement des assistants d'éducation.

Le président du CA demande l'autorisation des membres pour recruter des AED.

La dotation actuelle est de 9,7 postes.

Le lycée reste en attente de la dotation de la rentrée 2025 qui devrait arriver fin juin 2025.

VOTE :	17	POUR	00	CONTRE	00	ABS
--------	----	------	----	--------	----	-----

➤ Arrivée de Madame POLES à 19h12. Quorum à 18

9. Information relative aux périodes de fermetures de l'établissement.

Présentation des dates d'astreintes et de fermetures du lycée. (Voir document joint).

10. Questions diverses.

a. Règlement intérieur de l'internat

Quelques familles cumulent des impayés.

Afin de limiter ces situations, une modification du règlement intérieur de l'internat est proposée (voir document joint) afin d'éviter les impayés, en précisant notamment les périodes de paiement (début de chaque trimestre).

Les familles peuvent demander des mensualisations. Elles sont systématiquement accordées.

Un élève en défaut de paiement ne pourra être réinscrit l'année prochaine ou en être exclu en cours d'année.

VOTE	18	POUR	00	CONTRE	00	ABS
------	----	------	----	--------	----	-----

Ce nouveau règlement sera intégré au carnet de correspondance.

b. Mobilités à LERRIDA et à SWOLLE

La subvention ERAMUS du lycée a baissé. En conséquence, nous devons adapter notre programmation.

Cette année, 77.000 euros ont été utilisés pour les mobilités ERASMUS.

L'année prochaine, nous disposerons de 71.000 euros.

Par ailleurs, nous ajoutons une mobilité pour les CAP.

En conséquence, pour la mobilité de LERIDA et de ZWOLLE, 6 élèves pourront partir avec 3 professeurs accompagnateurs.

Trois mesures sont proposées pour réduire nos dépenses :

1. Les élèves et leur accompagnateur se rendront à l'aéroport par l'intermédiaire des transports en communs.

Remarque de Mme POLES : se renseigner auprès de la RATP concernant une éventuelle taxe « grosse valise ».

2. Utilisation plus systématique du train.

3. Une participation financière de 50 euros par semaine est demandée aux familles ; soit 150 euros pour un séjour de 3 semaines ou 200 euros pour un séjour de 4 semaines.

Mobilité à ZWOLLE

VOTE	18	POUR	00	CONTRE	00	ABS
------	----	------	----	--------	----	-----

Mobilité à LERIDA

VOTE	18	POUR	00	CONTRE	00	ABS
------	----	------	----	--------	----	-----

c. Travaux d'été au lycée

Présentation des travaux prévus cet été au lycée pour donner suite aux inondations. (Voir document joint).

d. Organisation de la rentrée des élèves

Une enseignante, professeure principale d'une classe de terminale à la rentrée prochaine, demande que les élèves de ce niveau soient accueillis à partir de 9 heures afin de lui permettre d'accompagner ses propres enfants à l'école, puis d'accueillir ses élèves au lycée.

Sur le principe, nous n'y sommes pas opposés mais il faudra voir l'organisation générale concernant l'accueil des élèves.

Obligatoirement, un niveau devra être accueilli à 8 heures, compte tenu du flux d'élèves à accueillir.

e. Organisation de la demi-pension

Sera-t-il possible de payer par CB en passant par l'ENT ?

Oui, à partir de la rentrée 2025, les usagers pourront payer leur repas et alimenter leurs cartes de cantine par carte bancaire via l'ENT.

f. Motion concernant le parcours en Y

Les personnels enseignants ont souhaité faire lecture qu'une motion concernant la nouvelle organisation de l'année de Terminale BAC.

Cette motion sera transmise au compte-rendu du CA

Fin des travaux 20h13.

La secrétaire de séance,

Madame Régine MONDE



Le président du conseil d'administration,

Monsieur Pascal FORTIN

Nom des membres du CA	TITULAIRES			SUPPLEANTS	
	Présent	Absent	Signature	Nom	Signature
• Membres de droit - M. Pascal FORTIN - Mme Régine MONDÉ - Mme Sabrina GAUTIER - M. Amadou BA - Mme Kathia MARIE	X			- Pas de suppléant	
	X			- Pas de suppléant	
	X			- Pas de suppléant	
	X			- Pas de suppléant	
	X			- Pas de suppléant	
• Représentants de la collectivité de rattachement (et de l'entité) - Mme Laure-Agnès MOLLARD-CADIX - M. Samir LAKHAL				- M. Gilles BATTAIL - Mme Valérie POMPARD	
• Représentants de la commune siège de l'établissement (et de l'entité) - Mme Isabelle DELACOURT - Mme Fatiha BENSALÉM				- Mme Bernadette BOULAY -	
• Personnalité(s) qualifiée(s) - -				- Pas de suppléant - Pas de suppléant	
• Représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation - Mme Marion CORMIER - M. Laurent FRBEZAR - Mme Elisabeth DE OLIVEIRA - Mme Sandra LABRY - M. Anthony VERNEZ - M. Hicham YOUSSEF - M. Maurice DOMINGUES	X			- Mme Cheyma MRAD	
				- M. Yanick LAPOSTOLLE	X
	X			- Mme Sandrine CHORAIN	
	X			- Mme Nacera TOUDERT	X
	X			- Mme Annaïck LE GUILY	
	X			- -	
• Représentants élus des personnels administratifs, ouvriers, de service, sociaux et de santé - - -				- - - -	
• Représentants élus des parents d'élèves - Mme Pascale POLES - Mme Florence PIGEON - Mme Véronique BROWN - M. Arnaud ROURE - Mme Rolande COMUCE	X			- Mme Catherine LAVENETTE	
	X			- M. Pacome GBAZO	
				- M. Laurent OLIVER	
		Excusé		- -	
	X			- -	

Lycées

• Représentants élus des élèves - M. Cyprien TALANTSI - Mme Iqra AZHAR - M. Arafat GAZALIOU - M. Enzo MONTEILS - M. Noé MILON • Invité : agent comptable M. Wilfrid LAMA	 		 	- Mme Laïane SOLBIAC - M. Ayoub CHAIR - Mme Douaa EL ARNABI - -	
---	---	--	---	---	--

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE					
Filière hôtellerie - restauration			Filière tertiaire		
	Capacité maximum	Remarques quant à la composition de la division		Capacité maximum	Remarques quant à la composition de la division
1CAP2-C	12		1CAP1-EPC	12	
1CAP2-HCR	12		1CAP2-EPC	12	
1CAP2-P	12		2CAP2-EPC	12	
2CAP2-C	12		2-MRC1	21	
2CAP2-HCR	12		2-MRC2	20	
2CAP2-P	12		2-MRC3	20	
2PRO-MHR1	20		2-MRC4	20	
2PRO-MHR2	20		2-GATL	27	
2PRO-MHR3	20		1-MCV1	27	14 Bac Pro MCVa et 13 Bac Pro MCVb
1PRO-MHR1	24	12 Bac Pro C et 12 Bac Pro CSR	1-MCV2	27	14 Bac Pro MCVa et 13 Bac Pro MCVb
1PRO-MHR2	24	12 Bac Pro C et 12 Bac Pro CSR	1-MCV3	27	14 Bac Pro MCVa et 13 Bac Pro MCVb
1PRO-MHR3	24	12 Bac Pro C et 12 Bac Pro CSR	1-MA-MCVa	27	12 Bac Pro MA et 15 Bac Pro MCVa
TPRO-MHR1	24	12 Bac Pro C et 12 Bac Pro CSR	1-AGOrA	30	
TPRO-MHR2	24	12 Bac Pro C et 12 Bac Pro CSR	TMCV1	24	14 Bac Pro MCVa et 10 Bac Pro MCVb
TPRO-MHR3	24	12 Bac Pro C et 12 Bac Pro CSR	TMCV2	25	14 Bac Pro MCVa et 11 Bac Pro MCVb
2-STHR	24		TMCV3	25	14 Bac Pro MCVa et 11 Bac Pro MCVb
1-STHR	24		T-MA-MCVa	25	16 Bac Pro MCVa et 9 Bac Pro MA
T-STHR	24		T-AGOrA	24	
CS-DR	12		CS-VCA	12	
CS-OR	12		1BTS2 MCO	12	
1BTS2 MHR	12		2BTS2-MCO	12	

	FORMATION CAP ÉQUIPIER POLYVALENT DE COMMERCE																																					
	Effectifs				Dotation			LPO Antonin Carême																														
	Effectif prévu par le redorat	Nombre de divisions prévu	Effectif réel au 25/01/2024	Seuil de dédoublement	Dotation allouée	Dotation consommée	Écart entre dotation consommée et dotation allouée	Espagnol		Éducation physique et sportive		Lettres histoire géographie				Lettres anglais		Mathématiques sciences physiques		Enseignement artistique et arts appliqués		Biotechnologie santé-environnement				Éco-gestion option commerce et vente				Éco-gestion option gestion administration				Hôtellerie option techniques culinaires		Pâtisserie		Hôtellerie option service et commercialisation
DIVISIONS								Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	
1CAP1-EPC	12	1		16,00	21,50	21,50	0,00			2,50		1,50		0,50		1,50		1,50		1,00		1,50				11,50												
1CAP2-EPC	12	1		16,00	21,50	21,50	0,00			2,50		1,50		0,50		1,50		1,50		1,00		1,50				11,50												
2CAP2-EPC	12	1		16,00	21,50	21,50	0,00			2,50		1,50		0,50		1,50		1,50		1,00		1,00				12,00												
1CAP1-EPC	12	1		16,00	6	6,00	0,00					1,50						1,50							3,00													
1CAP2-EPC	12	1		16,00	6	6,00	0,00					1,50						1,50							3,00													
2CAP2-EPC	12	1		16,00	6	6,00	0,00					1,50						1,50							3,00													
1CAP1-EPC	12	1		16,00	6	4,00	2,00					2,00													2,00													
1CAP2-EPC	12	1		16,00	6	4,00	2,00										2,00								2,00													
2CAP2-EPC	12	1		16,00	6	4,00	2,00										2,00								2,00													
1CAP1-EPC	12	1		16,00	3,5	3,00	0,50					1,00						1,00							1,00													
1CAP2-EPC	12	1		16,00	3,5	3,00	0,50					1,00						1,00							1,00													
2CAP2-EPC	12	1		16,00	3,5	3,00	0,50					1,00						1,00							1,00													
1CAP1-EPC	Complément Lettres (0,5H), enseignement pro (1,5H) et magasin pédagogique (1H)											0,50												2,50														
Total	36	3	0,00		111,00		106,50	0,00		7,50		14,50		1,50		6,50		14,00		3,00		4,00		0,00		55,50		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		
Suivi dotation allouée aux formations				4,50																																		

[illegible]

	FORMATIONS CAP HÔTELLERIE - RESTAURATION																																						
	Effectifs				Dotation				LPO Antonin Carême																														
	Effectif prévu par le rectorat	Nombre de divisions prévu	Effectif réel au 25/01/2024	Seuil de dédoublement	Dotation allouée	Dotation consommée	Écart entre dotation consommée et dotation allouée	Espagnol		Éducation physique et sportive		Lettres - Histoire-Géographie				Lettres anglais		Mathématiques sciences physiques		Enseignement artistique et arts appliqués		Biotechnologie santé-environnement				Éco-gestion option commerce et vente				Éco-gestion option gestion administration				Hôtellerie option techniques culinaires		Pâtisserie		Hôtellerie option service et commercialisation	
DIVISIONS								Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe		
1CAP2 - C	12	0,5		13,00	18,25	18,25	0,00			1,25		0,25	1,00		0,50	0,25	1,00	0,25	1,00	0,25	0,50		1,50		0,00						0,50	1,00	9,00						
1CAP2 - SC-hcr	12	0,5		13,00	18,25	18,25	0,00			1,25		0,25	1,00		0,50	0,25	1,00	0,25	1,00	0,25	0,50		1,50		0,00						0,50					1,00	9,00		
1CAP2 - P	12	1		13,00	21,50	21,50	0,00			2,50		0,50	1,00		0,50	1,00	0,50	1,00	0,50	0,50		1,50		1,00						0,50			1,00	9,00					
2CAP2 - C	12	0,5		13,00	18,25	18,25	0,00			1,25		0,25	1,00		0,50	0,25	1,00	0,25	1,00	0,25	0,50		1,00		0,00						0,50	1,00	9,50						
2CAP2 - SC-hcr	12	0,5		13,00	18,25	18,25	0,00			1,25		0,25	1,00		0,50	0,25	1,00	0,25	1,00	0,25	0,50		1,00		0,00						0,50				1,00	9,50			
2CAP2 - P	12	1		13,00	21,50	21,50	0,00			2,50		0,50	1,00		0,50	1,00	0,50	1,00	0,50	0,50		1,00		1,00						0,50			1,00	9,50					
1CAP2 - C	12	0,5		13,00	3	3,00	0,00					0,75					0,75														1,50								
1CAP2 - SC-hcr	12	0,5		13,00	3	3,00	0,00					0,75					0,75																		1,50				
1CAP2 - P	12	1		13,00	6	6,00	0,00					1,50					1,50															3,00							
2CAP2 - C	12	0,5		13,00	3	3,00	0,00					0,75					0,75														1,50								
2CAP2 - SC-hcr	12	0,5		13,00	3	3,00	0,00					0,75					0,75																		1,50				
2CAP2 - P	12	1		13,00	6	6,00	0,00					1,50					1,50															3,00							
1CAP2 - C	12	0,5		13,00	3	2,00	1,00								1,00																1,00								
1CAP2 - SC-hcr	12	0,5		13,00	3	2,00	1,00										1,00																		1,00				
1CAP2 - P	12	1		13,00	6	4,00	2,00															2,00										2,00							
2CAP2 - C	12	0,5		13,00	3	2,00	1,00					1,00																				1,00							
2CAP2 - SC-hcr	12	0,5		13,00	3	2,00	1,00													1,00															1,00				
2CAP2 - P	12	1		13,00	6	4,00	2,00					2,00																				2,00							
1CAP2 - C	12	0,5		13,00	2,75	1,50	1,25					0,50					0,50														0,50								
1CAP2 - SC-hcr	12	0,5		13,00	2,75	1,50	1,25					0,50					0,50																		0,50				
1CAP2 - P	12	1		13,00	3,5	3,00	0,50					1,00					1,00															1,00							
2CAP2 - C	12	0,5		13,00	2,75	1,50	1,25					0,50					0,50														0,50								
2CAP2 - SC-hcr	12	0,5		13,00	2,75	1,50	1,25					0,50					0,50																		0,50				
2CAP2 - P	12	1		13,00	3,5	3,00	0,50					1,00					1,00															1,00							
1CAP2 - C	Dédoublement pour création division									1,25		1,50			1,25		1,50		0,25											4,00									
1CAP2 - CS hcr	Dédoublement pour création division									1,25		1,50			0,25		2,50		0,25																4,00				
2CAP2-C	Dédoublement pour création division									1,25		2,50			0,25		1,50		0,25											4,00									
2CAP2 - CS hcr	Dédoublement pour création division									1,25		1,50			0,25		1,50		1,25															4,00					
Toutes divisions	Majoration Sciences Appliquées (+1H par division, hors CAP pâtissier)																					4,00																	
Toutes divisions	Majoration Eco-Gestion (+0,5H par division)																													3,00									
Total	72	4	0,00		182,00		214,00	0,00		15,00		28,00		3,00		11,00		26,00		8,00		9,50		6,00		0,00		0,00		0,00		6,00		34,50		32,50		34,50	
Suivi dotation allouée aux formations				-32,00																																			

		FORMATION CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION DESSERTS DE RESTAURANT																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
		Effectifs				Dotation			LP Antonin Carême																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
		Effectif prévu par le rectorat	Nombre de divisions prévu	Effectif réel au 25/01/2024	Seuil de dédoublement	Dotation allouée	Dotation consommée	Écart entre dotation consommée et dotation allouée	Espagnol		Éducation physique et sportive		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie	

	FORMATIONS BAC-PRO MÉTIERS HÔTELLERIE - RESTAURATION																																					
	Effectifs				Dotation				LPO Antonin Carême																													
	Effectif prévu par le rectorat	Nombre de divisions prévu	Effectif réel au 25/01/2024	Seuil de dédoublement	Dotation allouée	Dotation consommée	Écart entre dotation consommée et dotation allouée	Espagnol		Éducation physique et sportive		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres anglais		Mathématiques sciences physiques		Enseignement artistique et arts appliqués		Biotechnologie santé-environnement				Éco-gestion option commerce et vente				Éco-gestion option gestion administration				Hôtellerie option techniques culinaires		Pâtisserie		Hôtellerie option service et commercialisation		
DIVISIONS								Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	
2PRO-MHR	60	3		15,00	119,40	117,00	2,40			7,50		12,00			6,00		6,00		3,00		3,00		4,50							3,00		36,00			36,00			
1PRO-MHR	72	3		15,00	128,40	112,50	15,90			7,50		7,50	6,00		6,00		3,00	6,00	3,00		3,00		4,50							3,00		31,50			31,50			
TPRO-MHR	66	3		15,00	135,30	117,00	18,30			9,00		13,50			7,50		7,50		3,00		4,50		4,50							4,50		31,50			31,50			
2PRO-MHR	60	3		15,00	6	6,00	0,00					1,50					1,50																		0,75			
1PRO-MHR	72	3		15,00	6	7,50	-1,50					1,50					3,00																					
TPRO-MHR	66	3		15,00	0	0,00	0,00																															
2PRO-MHR	60	3		15,00	0	0,00	0,00																															
1PRO-MHR	72	3		15,00	4,5	4,50	0,00																												2,25			
TPRO-MHR	66	3		15,00	3	3,00	0,00																												1,50			
2PRO-MHR	60	3		15,00	3	0,00	3,00																															
1PRO-MHR	72	3		15,00	3	0,00	3,00																															
TPRO-MHR	66	3		15,00	4,5	0,00	4,50																															
2PRO-MHR	Espagnol sur 3 divisions (3X1,5H)							4,50																														
2PRO-MHR	DNL Espagnol							1,00																											1,00			
1PRO-MHR	Espagnol sur 3 divisions (3X1,5H)							4,50																														
1PRO-MHR	DNL Espagnol							1,00																											1,00			
1PRO-MHR	Majoration enseignement professionnel (4H pour 2 div en TP du soir+0h50 sur une div)																																		4,50			
TPRO-MHR	Espagnol sur 3 divisions (3X1,5H)							4,50																														
TPRO-MHR	DNL Espagnol							1,00																											1,00			
TPRO-MHR	Majoration enseignement professionnel (4H pour 2 div en TP du soir+0h50 sur 1 div)																																		4,50			
Total	198	9	0,00		413,10		405,00	16,50		24,00		42,00		0,00	19,50		27,00		9,00		10,50		13,50		0,00		0,00		0,00		15,00		115,50		0,00		112,50	
Suivi dotation allouée aux formations				8,10																																		

		FORMATION BAC-PRO AGOrA																																							
		Effectifs				Dotation		LPO Antonin Carême																																	
		Effectif prévu par le rectorat	Nombre de divisions prévu	Effectif réel au 25/01/2024	Seuil de dédoublement	Dotation allouée	Dotation consommée	Écart entre dotation consommée et dotation allouée	Espagnol		Éducation physique et sportive		Lettres - Histoire-Géographie				Lettres - Éducation morale et civique		Lettres anglais		Mathématiques sciences physiques		Enseignement artistique et arts appliqués		Biotechnologie santé-environnement				Éco-gestion option commerce et vente		Éco-gestion option gestion administration				Hôtellerie option techniques culinaires		Pâtisserie		Hôtellerie option service et commercialisation		
DIVISIONS								Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe
Répartition des enseignements non partagés	2PRO-GATL	27	1		18,00	45,00	35,00	10,00	1,50		2,50		3,00	2,00			2,00		1,00	2,00	1,00		1,00									6,00	12,00	1,00							
	1PRO-AGOrA	30	1		18,00	45,00	32,50	12,50	1,50		2,50		2,50	2,00			2,00		1,00	2,00	1,00		1,00								5,00	11,00	1,00								
	TPRO-AGOrA	24	1		18,00	42,00	34,00	8,00	1,50		3,00		4,50			2,50		2,50		1,00		1,50								5,00	11,00	1,50									
Répartition de la co-intervention	2PRO-GATL	27	1		18,00	2	2,00	0,00					0,50					0,50													1,00										
	1PRO-AGOrA	30	1		18,00	2	2,00	0,00					0,50				0,50													1,00											
	TPRO-AGOrA	24	1		18,00	0	0,00	0,00																																	
Répartition des projets	2PRO-GATL	27	1		18,00	0	0,00	0,00																																	
	1PRO-AGOrA	30	1		18,00	1,5	1,50	0,00																						1,50											
	TPRO-AGOrA	24	1		18,00	1	1,00	0,00																						1,00											
Répartition du soutien au parcours	2PRO-GATL	27	1		18,00	1	0,00	1,00																																	
	1PRO-AGOrA	30	1		18,00	1	0,00	1,00																																	
	TPRO-AGOrA	24	1		18,00	1,5	0,00	1,50																																	
Divers	2PRO-GATL	DNL anglais														1,00														1,00											
	1PRO-TPRO AGORA	DNL anglais														1,00													1,00												
	TPRO-AGOrA	DNL Anglais													1,00													1,00													
	1PRO-TPRO AGORA	Majoration enseignement professionnel																											3,00												
Total		81	3	0,00		142,00		117,00	4,50		8,00		15,00		0,00		9,50		9,50		3,00		3,50		0,00		0,00		0,00		60,50		3,50		0,00		0,00		0,00		
Suivi dotation allouée aux formations		25,00																																							

	FORMATIONS BAC-PRO Métiers de l'accueil, du commerce et de la vente, options a et b																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
	Effectifs				Dotation				LPO Antonin Carême																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
	Effectif prévu par le rectorat	Nombre de divisions prévu	Effectif réel au 25/01/2024	Seuil de dédoublement	Dotation allouée	Dotation consommée	Écart entre dotation consommée et dotation allouée	Espagnol		Éducation physique et sportive		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		L

Suivi dotation allouée aux formations	-15,00
---------------------------------------	--------

	FORMATION CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION ORGANISATEUR DE RÉCEPTIONS																																					
	Effectifs				Dotation			LP Antonin Carême																														
	Effectif prévu par le rectorat	Nombre de divisions prévu	Effectif réel au 25/01/2024	Seuil de dédoublement	Dotation allouée	Dotation consommée	Écart entre dotation consommée et dotation allouée	Espagnol		Éducation physique et sportive		Lettres - Histoire-Géographie				Lettres anglais		Mathématiques sciences physiques		Enseignement artistique et arts appliqués		Biotechnologie santé-environnement				Éco-gestion option commerce et vente				Éco-gestion option gestion administration				Hôtellerie option techniques culinaires		Pâtisserie		Hôtellerie option service et commercialisation
DIVISIONS								Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	
	12	1			24,00	24,00	0,00					2,00				3,00				2,00		2,00						3,00					3,00				9,00	
						0,00	0,00																															
						0,00	0,00																															
	12	1			4	4,00	0,00							1,00		1,00											1,00									1,00		
						0,00	0,00																															
						0,00	0,00																															
						0,00	0,00																															
						0,00	0,00																															
						0,00	0,00																															
CS OR	Espagnol (espagnol et techniques culinaires)							1,00																														
																									</													

Répartition des moyens alloués à l'établissement

		Besoins avant pondération	Activités annexes	Activité pondérée	Horaire assuré par les postes budgétaires alloués à l'établissement						SOLDE	Propositions		SYNTHÈSE						Commentaires	
					Agrégé	PLP, Certifié, PEGC, A.E, PE	CSR	CSD	Rompus des services partiels	Divers Ac- Etab		TOTAL	CHAIRE	BMP / FSTG	Pondération	Besoins	HS 2025	Solde	Hsup/prof	HS 2024	
Section Générale et Technologique - 0772556K	Philosophie - L0100	2,00		2,00		0					0	-2,00		2,00	0,200	2,200	0,200	0,000	0,200	0,200	CSR de 2H issu de PMF-Savigny
	Lettres modernes - L0202	7,00		3,00		0	7				7	0,00			0,300	7,300	0,300	0,000	0,300	0,000	
	Anglais - L0422	12,00		8,00		0	10,5				10,5	-1,50			0,800	12,800	2,300	0,000	2,300	1,900	
	Espagnol - L0426	7,00		4,00		18		13			5	-2,00			0,400	7,400	2,400	0,000	2,400	1,200	
	Histoire-Géographie - L1000	7,50		4,00		0	4				4	-3,50			0,400	7,900	3,900	0,000	1,950	1,900	
	Mathématiques - L1300	9,00		6,00		0	6				6	-3,00			0,600	9,600	3,600	0,000	1,800	0,600	
	éducation physique et sportive - L1900	6,00		0,00		0	4				4	-2,00			0,000	6,000	2,000	0,000	1,000	0,400	
	biotechnologies santé environnement - L7200	9,00		6,00		0	7				7	-2,00			0,600	9,600	2,600	0,000	1,300	0,600	
	eco-gest option compta. et finance - L8012	12,00		10,00		18		5			13	1,00			1,000	13,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
	hotel-rest option prod et ing culinaire - L8510	29,00		10,00		18	8				26	-3,00			1,000	30,000	4,000	0,000	4,000	7,000	
hotel-rest option serv et accueil - L8520	29,00		10,00		0	8				8	-21,00		18,00	1,000	30,000	4,000	0,000	2,000	5,200		
TOTAL section générale		129,50		63,00	0,00	54,00	54,50	18,00	0,00	0,00	90,50	-39,00	0,00	20,00	6,30	135,80	25,30	0,00		19,00	
Section professionnelle - 0772244W	Espagnol - L0426	40,00		0,00		18	13				31	-9,00		9,00	0,000	40,000	0,000	0,000	0,000	1,500	BMP 9H
	éducation physique et sportive - L1900	86,50	12,00	0,00		80		4			76	-22,50			0,000	98,500	22,500	0,000	5,625	21,500	
	Lettres histoire géographie - P0210	165,50		0,00		144		11	3,4		129,6	-35,90		18,00	0,000	165,500	17,900	0,000	2,238	13,000	BMP 18H
	Lettres anglais - P0222	79,50	18,00	0,00		72		10,5			61,5	-18,00		27,00	0,000	97,500	9,000	0,000	2,250	6,000	BMP 18H et BMP 9H
	Anglais -Espagnol – P0470	0,00				0					0	0,00	0,00		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	Demande de création d'un poste spécifique découpée en 2 BMP
	math.sciences physiques - P1315	112,50		0,00		108		6			102	-10,50			0,000	112,500	10,500	0,000	1,750	12,500	
	enseignement artistique et arts appliqués - P6500	39,00		0,00		36					36	-3,00			0,000	39,000	3,000	0,000	1,500	3,000	1 chaire vide, BMP 18H
	biotechnologies santé environnement - P7200	67,00		0,00		54		7		18	29	-38,00		27,00	0,000	67,000	11,000	0,000	3,667	11,000	1 ENS en AFA ACAD ----> BMP 18H + BMP 9H
	eco-gest option commerce et vente - P8013	307,50		0,00		216			3		213	-94,50		54,00	0,000	307,500	40,500	0,000	2,893	57,500	6 chaires vides. 3 BMP18H
	eco-gest option gestion-admi. - P8039	90,00		0,00		54	5				59	-31,00		18,00	0,000	90,000	13,000	0,000	3,250	8,500	BMP 18H
	hôtellerie opt techniques culinaires - P8510	165,00		0,00		126		18			108	-57,00		36,00	0,000	165,000	21,000	0,000	2,333	28,000	1 chaire vide - CSD de 10H vers pâtisserie et de 8H vers SGT - 2 BMP18H
	pâtisserie – P8512	32,50		0,00		18	10				28	-4,50			0,000	32,500	4,500	0,000	2,250	2,000	CSR de 10 H issu de techniques culinaires
hôtellerie opt service et commercialisation - P8520	157,00		0,00		108		8			100	-57,00		36,00	0,000	157,000	21,000	0,000	3,500	24,840	1 chaire vide – CSD de 8H vers SGT - 2 FSTG 18H	
TOTAL Section professionnelle		1342,00		0,00	0,00	1034,00	28,00	64,50	6,40	18,00	973,10	-380,90	0,00	225,00	0,000	1372,000	173,900	0,000		189,340	

INDEMNITÉS DE MISSION PARTICULIÈRES																
	Coordination disciplinaire	Référent culture	Référent ressources et usages pédagogiques numériques	Référent décrochage scolaire	Référent pour l'action européenne et internationale	Référent EDD	Référent citoyenneté, mémoire, engagement	Référent MDL	Référent climat scolaire et prévention du harcèlement	Référent égalité filles-garçons	Référent éducation à la sécurité	Référent Éducation aux médias	Référent magasin pédagogique	Référent cordées de la réussite	Référent EBP	TOTAL
TOTAL	6,75	1,50	1,00	1,50	2,25	1,00	1,00	0,50	1,00	1,00	1,00	1,00	1,50	0,50	1,50	23,00

	LIBELLÉ DES MISSIONS PACTE DE LA VOIE PROFESSIONNELLE																	
	Prise en charge d'élèves							Participation aux missions d'innovation pédagogique			Missions d'accompagnement et d'orientation des élèves							
	RCD	Enseignement complémentaire en groupes à effectifs réduits		Enseignement et accompagnement dans les périodes post-bac professionnel		Stage de réussite et École ouverte	Découverte des métiers	Coordinnation et prise en charge des projets d'innovation pédagogique			Missions d'accompagnement et d'orientation des élèves							
	Remplacement de courte durée	Intervenir auprès de petits groupes d'élèves selon les besoins et difficultés : troubles dys, handicaps, difficultés dans les enseignements généraux	Permettre aux jeunes une ouverture à travers un choix d'options (codage, entrepreneuriat, LV2, art oratoire, philosophie, etc)	Intervenir dans des parcours de consolidation en STS pour augmenter les chances de réussite des étudiants fragiles	Enseigner dans les spécialisations professionnelles	Intervention dans les dispositifs Stages de réussite / École ouverte	Intervenir dans la découverte des métiers au collège	Projets du conseil national de la refondation Notre école, faisons-la ensemble (CNR)	Projets Classes engagées du Service national universel	Projets européens et internationaux	Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers	Coordinnation du dispositif de la découverte des métiers	Tutorer un groupe d'élèves	Détecter les élèves en voie de décrochage et contribuer à leur prise en charge en lien avec les partenaires du lycée professionnel	Accompagner les jeunes en année terminale avant, pendant et après le dispositif d'accompagnement personnalisé de France Travail	Accompagner après l'année de terminale des jeunes ni en emploi ni en formation dans le cadre du dispositif Ambition emploi	Lien établissement-entreprise	TOTAL
Consommation 2023-2024	25,00	13,00	10,00	2,00		2,00	11,00	3,00	9,00	4,00	1,00	4,00	4,00	3,00	7,00	1,00	20,00	119,00
Allocation 2024-2025	36,00	9,50	6,00	2,00		2,00	11,00	0,50	1,50	3,50	1,00	4,00	4,00	3,00	1,00	1,00	14,00	100,00
Consommation 2024-2025	25,00	6,50	4,00	0,00		0,00	11,00	1,00	1,50	3,00	1,00	9,00	5,00	1,00	6,00	2,00	13,00	89,00
Allocation 2025-2026	30,00	5,50	4,00	0,00		0,00	11,00	1,00	1,00	3,00	1,00	9,00	5,00	0,00	0,00	1,00	13,00	84,50
	RCD	A-DIV	RVPro	RVPro		A-DIV	A-DIV	PI	PI	PI	A-DIV	A-DIV	RVPro	RVPro	RVPro	RVPro	RVPro	

RÉPARTITION DES PARTS DE PACTE	Prévu 24-25	Consommé 24-25	Prévu 25-26	Consommé 25-26	
RCD	36,00	30,00	30,00		RCD
Réforme de la voie professionnelle	31,00	31,00	23,00		RVPro
Stage de réussite / Appui à la prise en charge des élèves à besoins particuliers / Découverte des métiers	27,50	27,50	26,50		DIV
Coordination et mise en œuvre de projets innovants	5,50	5,50	5,00		PI
TOTAL	100,00	94,00	84,50		

CALENDRIER DES PFMP - ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

		SEPTEMBRE				OCTOBRE				NOVEMBRE				DÉCEMBRE				JANVIER				FÉVRIER				MARS				AVRIL				MAI				JUIN				JUILLET												
		1	8	15	22	29	6	13			3	10	17	24	1	8	15			5	12	19	26	2	9	16			9	16	23	30	6	13			4	11	18	25	1	8	15	22	29	6								
BAC AGORA	2GATL	27	27	27	27	27	27	27			27	27	27	27						27	27	27	27	27	27	27			27	27	27	27	27	27			27	27	27	27	27													
	1AGORA	30	30	30	30	30	30	30			30	30	30	30	30	30	30			30	30	30							30	30	30	30	30	30			30	30	30	30														
	TAGORA	24	24	24	24	24	24	24			24	MI	MI	MI						24	24	24	24	24	24	24			24	24	24	24	24	24			24	24	24	24	24													
BACS MCVa / MCVb / MA	2MRC	81	81	81	81	81	81	81			81	81	81	81						81	81	81	81	81	81	81			81	81	81	81	81	81			81	81	81	81	81													
	1MCV/MA	108	108	108	108	108	108	108			108	108	108	108	108	108	108							108	108	108			108	108	108	108	108	108			108	108	108	108	MI	MI	MI	MI										
	TMCV/MA	96	96	96	96	96	96	96			96	MI	MI	MI	96	96	96			96	96	96	96						96	96	96	96	96	96			96	96																
BACS CUI / CSR	2MHR	60	60	60	60	60	60	60			60	60	60	60	60	60	60			60	60	60	60						60	60	60	60	60	60			60	60	60	60	60													
	1MHR	72	72	72	72	72	72	72			72	72	72	72	72	72	72							72	72	72			72	72							72	72	72	72	72	72	72	72										
	TMHR	72	72	72	72	72	72	72			72	MI	MI	MI						72	72	72	72	72	72	72			72	72	72	72	72	72			72	72																
BAC STHR	2STHR	12	12	12	12	12	12	12			12	12	12	12	12	12	12			12	12	12	12	12	12	12							12	12			12	12	12	12	12													
	1STHR	18	18	18	18	18	18	18			18	18	18	18	18	18	18			18	18	18	18	18	18	18			18	18		MI	MI	MI			18	18	18	18	18	18	18	18	18									
	TSTHR	18	18	18	18	18	18	18			18	18	18	18	18	18	18			18	18	18	18	18	18	18			18	18	18	18	18	18			18	18	18	18	18	18	18	18	18									
CAP-EPC	1CAP2-EPC	12	12	12	12	12	12	12			12	12	12	12	12	12	12			12	12	12	12						12	12	12	12	12	12			12	12	12	12	12	12	12	12	12									
	2CAP2-EPC	12	12	12	12	12	12	12			12	12	12	12						12	12	12	12	12	12	12			MI				12	12			12	12	12	12	12	12	12	12	12									
	1CAP1-EPC	12	12	12	12	12	12	12			12	12	12	12	12					12	12	12	12	12	12	12			12					12	12			12	12	12	12	12	12	12	12	12								
CAP-CUI	1CAP2-CUI	12	12	12	12	12	12	12			12	12	12	12	12	12	12			12	12	12	12						12	12	12	12	12	12			12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12							
	2CAP2-CUI	12	12	12	12	12	12	12						12	12	12	12			12	12	12	12	12	12	12			MI				12	12			12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12							
CAP SC-hcr	1CAP2-HCR	12	12	12	12	12	12	12			12	12	12	12	12	12	12			12	12	12	12						12	12	12	12	12	12			12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12							
	2CAP2-HCR	12	12	12	12	12	12	12						12	12	12	12			12	12	12	12	12	12	12			MI				12	12			12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12							
CAP-PAT	1CAP2-PAT	12	12	12	12	12	12	12			12	12	12	12	12	12	12			12	12	12	12						12	12	12	12	12	12			12	12	12	12														
	2CAP2-PAT	12	12	12	12	12	12	12			12	12				12	12			12	12	12	12	12	12	12			MI				12	12			12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12							
CS	DR	12	12	12							12	12	12							12	12	12	12	12	12	12							12	12			12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12						
CS	VCA	12	12	12	12						12	12	12	12						12	12	12	12						12					12	12			12	12															
CS	OR	12	12	12	12	12	12	12												12	12	12											12	12			12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12							
BTS	1BTS2-MCO	12	12	12	12	12	12	12			12	12	12	12	12	12	12			12	12	12	12	12	12	12			12	12	12	12	12	12			12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12						
	2BTS2-MCO	12	12	12	12	12	12	12			12	12	12	12	12	12	12			12	12	12	12	12	12	12			12	12	12	12	12	12			12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12						
	1BTS2-MHR	12	12			12	12				12	12			12	12					12	12			12	12				12	12			12	12			12		12	12													
		738	738	738	726	726	726	726			714	522	510	522	498	498	498			558	558	558	528	504	504	504			666	654	564	564	648	648			738	738	546	546	360	180	180	372	726									

PROJETS ET SORTIES SCOLAIRES 2025/2026																																											
	Fiche action O/N	Date (s)	Projet, activité ponctuel ou filé sur l'année scolaire	Axes du projet d'établissement priorisés (O / N)			Responsable du projet	Classes concernées	INTITULÉ DU PROJET	Lieu	Budget total	Mémoire citoyenreté	Budget Lycée CDI	Budget lycée reliquats FONDS EUROPEEN S	Budget Lycée ERASMUS + 2021-2027	Budget Lycée CESCE	Budget Lycée CVL	Budget Lycée projets internat	Budget lycée Divers projets, sorties	Budget Lycée Politique de la ville – PREF77 - Coup de pouce	Budget Lycée Action Internationale	Budget Lycée Politique de la ville – GPS - Coup de pouce	Budget Lycée Prévention rixes	Budget Lycée BAEF	Subventions académiques	Cordées de la réussite	Budget famille	Pass culture	Autre budget : MDL, AMICALE	MLDS	TOTAL	Validation CA du 16/06/2025											
				Favoriser la réussite scolaire de nos apprenants, en faire des citoyens acteurs et responsables du monde de demain	Promouvoir l'ouverture au monde : activités culturelles, artistiques et sportives, mobilités locales et internationales	Améliorer l'attractivité de notre établissement, l'insertion professionnelle et les poursuites d'études des jeunes																																					
				BUDGET INITIAL																													2500	300,00	40 000,00	70 000,00	27,00	1 000,00	1 000,00	5 000,00	20 000,00	61,00	4 000,00
1	O	01/09/2025	filé sur l'année	X			YOUSSEF	Elèves volontaires	CLUB NUMÉRIQUE	LYCÉE	105,00											105,00									105,00												
2	O	01/09/2025	filé sur l'année		X	X	DE FREITAS	1MHR/TMHR/1STHR/TSTRHICSOR (15 MAX)	CLUB MIXOLOGIE	LYCÉE	300,00									300,00											300,00												
3	O	01/09/2025	filé sur l'année	X			OLLIVIER	APF	GO POUVOIR D'AGIR		3 000,00																			3 000,00	3 000,00												
4	O	01/09/2025	filé sur l'année	X	X		BARY	10-15 élèves	THÉÂTRE EN ANGLAIS	LYCÉE	0,00																				0,00												
5	N	01/09/2025	filé du 01/09/2025 au 31/05/2026	X	X	X	FRBEZAR	TMHR	GENERATION CAREME	LYCÉE	1 000,00									1 000,00											1 000,00												
6	O	08/09/2025	ponctuel	X			MONTABORD	2NDE-1ERE-TSTHR (35 élèves)	INTÉGRATION DES NOUVEAUX	LYCÉE	50,00											50,00									50,00												
7	O	01/10/2025	filé du 01/10/25 au 30/04/2026		X		VALLEE	2MHR ?	JOURNÉE IMMERSION CHANSON	LYCÉE	PRIS EN CHARGE PEAC																				0,00												
8	O	01/10/2025	filé du 01/10/25 au 31/05/2026	X		X	BAYRAK	1MCV 3 OPT B	PLATEFORME DE PROSPECTION COMMERCIALE	LYCÉE	0,00																				0,00												
9	O	01/10/2025	filé du 01/10/25 au 31/05/2026	X	X		VALLEE	1CAP2P 1CAP2HCR	S-PRIX CRITIK	LYCÉE	657,00											225,00							432,00		657,00												
10	O	01/10/2025	filé du 01/10/25 au 31/03/2026	X	X		VALLEE	2ndes et 1ères	THEATRE ELOQUENCE ET CONFIANCE EN SOI	LYCÉE	6 000,00									2 000,00								4 000,00			6 000,00												
11	O	01/10/2025	filé du 01/11/2025 au 20/12/2025	X	X	X	BERTHEAU	1 AGORA 1MCV3 1MHR1 DNL 1MHR	PROJET ÉPISTOLAIRE ESPAGNE	LYCÉE	187,55										46,00	141,55									187,55												
12	O	03/10/2025	filé du 03/10 au 13/10	X	X		YOUSSEF VALLEE	2NDE/ 1ERES/ CAP	FÊTE DE LA SCIENCE	LYCÉE	4 884,64									2 606,19		1 278,45						1 000,00			4 884,64												
13	O	13/10/2025	filé du 13/10/25 au 13/03/26	X	X		VALLEE	TPRO	ELOQUENCE	LYCÉE	5 190,00												4 000,00						1 190,00			5 190,00											
14	O	13/10/2025	filé du 13/10/25 au 18/10/25	X	X		MONTABORD	DNL/2-1-TSTHR – 12 élèves	ERASMUS DAY	LYCÉE	15,00											15,00									15,00												
15	N	01/11/2025	filé du 01/11/2025 au 31/03/2026	X	X	X	MAUBOUSSIN / FRBEZAR	TMHR	CAREME D'OR	LYCÉE	3 000,00									3 000,00											3 000,00												
16	N	03/11/2025	Filé du 03/11/2025 au 15/04/2026	X			CPE	Élèves du lycée	POINGS DE RENCONTRE	LYCEE	6 000,00									3 000,00				3 000,00							6 000,00												
17	O	06/11/2025	ponctuel	X	X		VALLEE GARIN KHELLAF	2ndes et CAP1	NON AU HARCÈLEMENT	LYCÉE	4 730,00											1 320,00	2 060,00						1 350,00		4 730,00												
18	O	08/11/2025	filé du 08/11/25 au 29/11/25		X		LAPOSTE	TMCVA + TAGORA	MOBILITÉ ZWOLLE	ZWOLLE	18 654,00				17 304,00					450,00							900,00				18 654,00												
19	N	08/11/2025	filé du 08/11/25 au 29/11/25		X		FERREC	TMHR, DNL ESPAGNOL	MOBILITÉ LERIDA	LERIDA	16 967,02				15 617,02						450,00						900,00				16 967,02												
20	O	01/12/2025	filé du 01/12/2025 au 31/05/2026		X		VALLEE	6 CLASSES TOUS NIVEAUX	LYCÉENS AU CINÉMA	ESPACE PRÉVERT	720,00																720,00			720,00													
21	O	01/01/2026	filé du 01/01/2026 au 31/03/2026	X			CHORAIN	2MRC	DECONSTRUCTION DES STEREOTYPES ET VIOLENCES DANS LES COUPL ES	LYCÉE	1 440,00									1 210,00			230,00							1 440,00													
22	O	05/02/2026	ponctuel		X		VALLEE	1ères	JOURNÉE PORTABLE RESPONSABLE	LYCÉE	3 980,00					27,00				2 603,00							1 350,00			3 980,00													
23	N	07/03/2026	Filé du 07/03/2026 au 14/03/2026		X		LABRY	CAP	MOBILITE CAP – ZWOLLE	ZWOLLE																				0,00													
24	N	28/03/2026	Filé du 28/03/2026 au 18/04/2026		X		MONTABORD	1STHR	MOBILITE 1STHR ZWOLLE	ZWOLLE																				0,00													
25	O	01/04/2026	Ponctuel	X	X	X	MONTABORD	DNL ESPAGNOL	GASTRONOMIE MEXICAINE A PARIS	PARIS	600,00											430,00					120,00		50,00	600,00													
26	O	01/04/2026	Ponctuel	X			YOUSSEF CORMIER	VOLONTAIRES	CONCOURS KANGOUROU	LYCÉE	450,00											450,00								450,00													
27	N	30/05/2026	Filé du 30/05/2026 au 27/06/2026		X		LAPOSTE	1MA/MCV DNL ANGLAIS	MOBILITE 1MA-MCV ZWOLLE	ZWOLLE																				0,00													

SERVICE de VACANCES ETE 2025

Cachet de l'établissement :



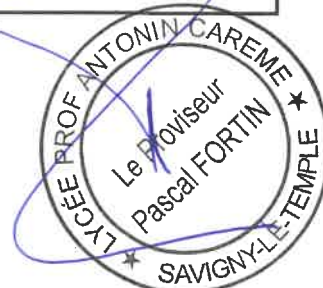
Coordonnées précises du chef d'établissement ou de son adjoint durant toute la période des congés scolaires :

Nom, prénom : Pascal FORTIN
 Adresse : 26 ter rue Mère Marie Pia
94370 QUINCY-SOUS-SENART
 téléphone fixe et/ou portable : 06 26 83 56 52
 téléphone de permanence : _____

Planning de répartition des permanences des congés scolaires

Périodes	Nom et qualité des personnes de permanence	Téléphone des personnes de permanence
Juillet 2025 Semaine 28 (S+1)	PERMANENCE M. FORTIN, Proviseur Mme MONDÉ, Provisseuse Adjointe Mme GAUTIER, Secrétaire Générale	M. Pascal FORTIN : 06 26 83 56 52 Mme Régine MONDÉ : 07 67 04 74 34 Mme Sabrina GAUTIER : 06 60 50 37 59
Juillet 2025 Semaine 29	ASTREINTE M. FORTIN, Proviseur	M. Pascal FORTIN : 06 26 83 56 52
<u>DATE DE FERMETURE :</u>	Du samedi 12/07/2025 au dimanche 24/08/2025	
Août 2025 Semaine 34	ASTREINTE Mme GAUTIER, Secrétaire Générale	Mme Sabrina GAUTIER : 06 60 50 37 59
Août 2025 Semaine 35	PERMANENCE M. FORTIN, Proviseur Mme MONDÉ, Provisseuse Adjointe Mme GAUTIER, Secrétaire Générale	M. Pascal FORTIN : 06 26 83 56 52 Mme Régine MONDÉ : 07 67 04 74 34 Mme Sabrina GAUTIER : 06 60 50 37 59
vendredi 29 août 2025 Rentrée des enseignants		

Observations éventuelles :



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'INTERNAT

Présenté au conseil d'administration du 08/04/2025

À lire impérativement et à signer **AVANT** l'inscription

L'inscription à l'internat entraîne l'acceptation de ce règlement

PRÉAMBULE

L'internat est un service rendu aux élèves, aux étudiants et à leurs familles : **l'hébergement n'est pas un droit**. Les critères principaux d'admission à l'internat sont l'éloignement géographique, une situation familiale particulière ou problématique et la rareté des filières. Les nouvelles demandes sont étudiées chaque année, à l'entière appréciation d'une commission.

L'internat a pour ambition la réalisation d'un double objectif : la réussite scolaire des internes et le développement de leur autonomie. L'économie du temps de transport et les temps d'étude doivent permettre aux internes de mieux réussir leur scolarité. Devenir interne c'est aussi devenir plus autonome en acquérant une bonne hygiène de vie. Ce règlement intérieur a pour but d'aider les internes dans cet apprentissage.

1. VIE À L'INTERNAT, HORAIRES

L'internat est ouvert du lundi soir au vendredi matin. Il est fermé le week-end, les veilles de jours fériés, les jours fériés et pendant les vacances scolaires.

L'entrée à l'internat se fait le lundi matin de 8h00 à 8h10, de 9h10 à 9h20, de 10h10 à 10h35, de 11h25 à 11h35 : Les internes déposent leurs sacs à la bagagerie de l'internat puis partent en cours avec leurs affaires de cours (prévoir deux sacs distincts).

La sortie de l'internat se fait en deux temps :

- Le vendredi matin, les sacs doivent être descendus dans la bagagerie de l'internat.
- A la fin des cours de l'après-midi et selon les emplois du temps, les internes pourront retirer leurs sacs et partir.

Les autres jours :

6h45 :	Lever
7h30 – 8h00 :	Petit déjeuner
À partir de 7h30 les chambres ne sont plus accessibles	
8h15 :	Début des cours
17h40 :	Fin des cours
17h45 :	Les élèves ont accès aux chambres
17h45 - 18h50 :	Appel devant les chambres (présence obligatoire des internes), rangement des chambres, préparation du sac pour l'étude
19h00 – 19h30 :	Dîner. Appel, tous les internes (élèves et étudiants) sont présents
19h30 - 20h30 :	Pour les élèves, étude dans les salles de classe ou au CDI.
20h30 - 22h00 :	Pour les élèves, accès à l'internat - Détente, travail dans les chambres - Préparation au coucher (douche...)
22h00 :	Appel, tous les internes (élèves et étudiants) sont dans les chambres
22h30 :	Les lumières, les ordinateurs et les téléphones sont éteints (<i>confiscation éventuelle des téléphones portables par les AED en cas de non-respect de la règle</i>)

Le retour dans les chambres n'est pas autorisé entre le diner et les études (chambres fermées par les surveillants)

L'usage des portables à l'internat est :

- autorisés de 17h45 à 19h00 et de 20h30 à 22h00
- interdits de 19h00 à 20h30 et à partir de 22h00

L'usage des téléphones portables n'est pas autorisé pendant les repas.

2. FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

2.1. L'INTERNAT, UN LIEU DE VIE ...

L'internat étant un service annexe du lycée, toutes les dispositions du règlement intérieur général s'y appliquent également.

Les chambres, pourvues chacune d'une douche et de sanitaires, hébergent deux internes. Les élèves peuvent émettre des souhaits quant à leur compagnon de chambre, mais ces demandes ne pourront être satisfaites que dans la mesure du possible.

2.2. L'INTERNAT, UN LIEU D'ÉTUDE

Un temps d'étude est obligatoire de 19h30 à 20h30

Le calme et le sérieux sont exigés afin de permettre aux élèves un travail bénéfique et profitable. Un travail (ou de la lecture) doit obligatoirement être réalisé sur ce temps d'étude.

Les téléphones, la nourriture et les boissons sont interdits pendant l'étude.

L'ouverture du CDI permet d'accéder à différentes ressources documentaires et numériques.

2.3. L'INTERNAT, UN LIEU DE DÉTENTE

En fonction du projet d'internat, des activités péri-éducatives pourront être proposées. Les internes disposent d'espaces de détente : salle TV, foyer, salle d'activités. Des activités sportives sont régulièrement proposées.

Des activités, animées par l'équipe éducative, sont également proposées aux internes (tournois de jeux de société, projection de films, sorties culturelles et sportives...).

Participation possible aux activités de la Maison Des Lycéens (MDL) et de l'Association Sportive (AS).

Pour les sorties collectives à l'extérieur du lycée (cinéma...), une autorisation parentale sera signée, projet par projet.

3. DISCIPLINE

3.1. ABSENCES ET SORTIES DES INTERNES

Toute absence de l'internat, pour un motif médical ou pour une urgence familiale, doit être signalée par écrit le matin avant 12h00, par les parents et envoyée aux 2 CPE et à la vie scolaire via l'ENT (ou par l'intermédiaire de leurs adresses mails professionnelles).

Les élèves mineurs internes :

- Peuvent sortir sur autorisation écrite motivée des responsables légaux,
- Doivent impérativement être de retour, s'ils fréquentent l'internat, à l'heure de l'appel du soir (17h45).

Toute autorisation exceptionnelle de retour dans les familles doit absolument faire l'objet d'un écrit de la famille auprès des CPE ou de la Vie Scolaire et ne donnera droit à aucun remboursement des frais d'internat.

A partir de 17h45, toute sortie du lycée est interdite.

Les fumeurs devront respecter les zones définies pour l'internat. Le non-respect de ces dispositions pourra entraîner l'exclusion définitive de l'internat.

3.2. PUNITIONS ET SANCTIONS

L'internat gardant son caractère de service rendu aux familles, l'élève demandant son admission s'engage à en respecter les règles. Tout manquement à ces règles fera l'objet d'un rapport et pourra entraîner l'application de punitions et de sanctions, prévues par le règlement intérieur du lycée.

- Devoirs supplémentaires
- Mesures de responsabilisation (les réparations d'éventuelles dégradations étant de surcroît facturées aux familles)
- Avertissement
- Retenues

- Exclusion temporaire ou définitive de l'internat.

3.3. INFIRMERIE – SANTE – URGENCES

Le stockage au lycée de produits pharmaceutiques est subordonné à une ordonnance médicale, dont la photocopie sera remise à l'infirmière (mise en place systématique d'un P.A.I. en cas de traitement long). Ces produits doivent être déposés à l'infirmerie du lycée et au bureau CPE de l'internat. **Ils ne doivent pas être entreposés dans les chambres.**

En cas de besoin urgent pendant la nuit, les élèves expriment leur demande auprès de l'assistant d'éducation de garde.

En cas de problème de santé nécessitant le retour au domicile, la famille est contactée et vient chercher son enfant au lycée.

En cas d'accident ou de maladie à évolution rapide, l'administration du lycée peut être amenée à solliciter l'intervention du SAMU ou des pompiers. La famille est alors prévenue. À la fin de la prise en charge par les services de santé, la famille garde son enfant au domicile familial au minimum jusqu'au lendemain matin 8h00.

3.4. PRODUITS ILLICITES ET ALCOOL

Il est interdit d'introduire et de consommer à l'internat des boissons alcoolisées et tout produit illicite. Il est interdit de se présenter dans l'établissement sous l'emprise de ces produits.

3.5. HYGIÈNE

3.5.1. LITERIE ET LINGE

Il est mis à la disposition des internes : un protège matelas, une couverture et un tapis de douche.

Le reste doit être fourni par la famille : drap housse (à mettre **obligatoirement** par-dessus le protège matelas), drap plat, couette + housse de couette (lit de 90x200), oreiller + taies d'oreiller, serviettes de toilette, peignoir, chaussons.

Dans le cas contraire, des draps et/ou des affaires de toilette seront fournis et **facturés** à la famille.

Les sacs de couchage sont interdits.

Toutes les deux semaines le linge de lit doit être lavé et changé. A chaque veille de vacances, l'ensemble du linge de lit doit être retiré pour nettoyage par la famille et les couvertures doivent être rangées dans les placards. Le protège matelas est nettoyé par les services techniques du lycée trois fois par an.

Le tapis de bain est lavé par le lycée toutes les semaines, la couverture une fois par an.

Les élèves doivent prévoir toutes les tenues vestimentaires nécessaires pour la semaine, dans la mesure où il n'y a pas de laverie à l'internat.

3.5.2. ENTRETIEN DES LOCAUX

Par mesure d'hygiène et de bienséance, chaque matin les chambres doivent être rangées et propres.

Les internes doivent assurer pendant la semaine l'entretien de leur chambre.

Du matériel est à leur disposition dans la « tisanerie » : balai, pelle, serpillière...

Il appartient aux élèves de nettoyer ce matériel après usage et de le remettre immédiatement en place pour un accès commun.

Si nécessaire, les sacs poubelles, correctement fermés, peuvent être déposés le matin dans la tisanerie.

Dans la mesure du possible, les personnels techniques de l'internat assurent un nettoyage quotidien des sanitaires et, une fois par semaine, de la chambre.

Si les chambres sont trop sales ou désordonnées, le ménage ne sera pas effectué par les personnels. A terme, un manque d'hygiène trop important peut entraîner l'exclusion de l'internat.

3.5.3. ALIMENTS

Il n'est pas permis de stocker des denrées périssables dans les chambres, ni de les faire entrer dans le réfectoire.

Par ailleurs, le chef de cuisine et son équipe proposent des menus équilibrés et variés qui permettent à chaque interne de bien se nourrir. En conséquence, les commandes individuelles et livraisons de nourriture au lycée sont strictement interdites puisque nous ne pouvons garantir ni les conditions d'hygiène ni l'apport nutritionnel de ces plats.

3.6. SÉCURITE

3.6.1. RESPECT DES BIENS ET DES PERSONNES

Les conditions de vie à l'internat exigent de chacun le souci du respect de tous, élèves comme adultes et des biens mis à leur disposition.

Il est rappelé que les jeux brutaux, les humiliations physiques, verbales ou à caractère sexuel sont INTERDITS et seront sanctionnés (également soumis à des sanctions pénales).

Les éventuels déplacements de mobilier sont effectués uniquement par les personnels du lycée.

Toute dégradation des mobiliers mis à la disposition des internes sera facturée aux familles (un état des lieux est effectué en début et en fin d'année, en présence des parents pour les mineurs).

En cas de doute sur le responsable, la facture sera partagée entre les 2 élèves occupant la chambre.

Les armoires doivent être fermées par un cadenas et aucun objet personnel ne doit être laissé dans la chambre pendant les week-ends, les vacances et les périodes de stage.

La mallette de couteaux doit obligatoirement être identifiable et fermée avec un cadenas. Le soir à l'internat, cette mallette doit rester uniquement dans la bagagerie n°2.

L'utilisation de l'ascenseur est interdite aux élèves, sauf accompagnés d'un adulte en cas de handicap

3.6.2. RISQUES D'INCENDIE

Pour des raisons de sécurité incendie, il est interdit d'apporter à l'internat des appareils électriques, tels que bouilloire, machine à café, ainsi que tout objet proscrit par le règlement intérieur de l'établissement et d'utiliser dans les chambres toute substance combustible ou inflammable (bougie, encens...).

Les sèche cheveux et lisseurs à cheveux sont tolérés à la condition expresse qu'ils ne restent pas branchés après usage. Seuls les sèche-cheveux de classe II présentant une double isolation électrique peuvent être installés. Ces sèche-cheveux sont identifiables au symbole normalisé. En cas de manquement à ces directives, l'objet serait confisqué jusqu'aux vacances suivantes et restitué uniquement aux parents.

3.6.3. ARGENT – OBJETS PRÉCIEUX

Il est formellement conseillé d'éviter de conserver des objets de valeur ou des sommes importantes dans les chambres. Nous vous recommandons de ne pas laisser sans surveillance les téléphones portables, ordinateurs ou consoles, y compris s'ils sont branchés pour être rechargés. Ces appareils doivent être entreposés dans l'armoire fermée par un cadenas (fourni par la famille). En cas de disparition (ou de dégradation), le lycée ne peut être tenu pour responsable et ne pourra rien faire pour retrouver les objets volés.

4. DIVERS

4.1. PÉRIODES DE STAGE EN ENTREPRISE

Lorsque les élèves sont en stage en entreprise, ils ne sont pas hébergés à l'internat.

La facturation de la pension prend en compte ces périodes. Pendant les stages les internes doivent enlever toutes leurs affaires de la chambre.

Sur demande écrite adressée à la direction du lycée, des dérogations pourront être accordées, sous réserve qu'elles soient compatibles avec le fonctionnement de l'internat.

4.2. NUITÉES PONCTUELLES

Les élèves qui effectuent des travaux pratiques (T.P.) du soir et qui ne dorment qu'une seule nuit à l'internat sont soumis aux mêmes obligations que les internes ordinaires. Ils doivent venir avec leurs affaires de couchage et le nécessaire de toilette, le matin, et les emporter le lendemain sans laisser aucune trace de leur passage dans la chambre.

La réservation de la nuitée se fait au bureau de l'intendance, au plus tard la veille après accord de la Vie Scolaire. Les élèves qui passent une nuitée n'ont pas la possibilité de choisir leur compagnon de chambre.

A titre exceptionnel, des draps peuvent être fournis, **cette prestation étant payante**. La prestation est sollicitée lors de la réservation.

4.3. TISANERIE

A chaque étage existe un local nommé « tisanerie ». Les internes y trouveront le matériel d'entretien des chambres, ainsi qu'une planche et un fer à repasser.

5. FONCTIONNEMENT FINANCIER

La pension est gérée budgétairement au service SRH. Il s'agit d'un service annexe à la charge des usagers.

L'inscription se fait en début d'année scolaire et vaut engagement annuel : les élèves doivent rester pensionnaires pendant les trois trimestres. A titre exceptionnel, pour raison majeure dûment justifiée par écrit, une dérogation

peut éventuellement être accordée par le chef d'établissement à partir du début du trimestre suivant la demande.

5.1. TARIF

Le tarif est forfaitaire, annuel (1) et fixé par la collectivité de rattachement (~~Conseil Régional~~ Région Île-de-France). Un quotient familial est appliqué à ce tarif. Il couvre partiellement les frais d'hébergement et de repas (petit déjeuner, repas du midi et du soir). Il est réajusté au 1^{er} janvier de chaque année et est payable en trois périodes. Les familles doivent régler au début de chaque trimestre (septembre, janvier, avril) dans un délai de 15 jours après la réception de "l'avis aux familles" qui indique la somme due et les modalités de règlement. Il est possible de régler par chèque, par virement bancaire, ou en espèces.

Il est rappelé que le lycée n'a pas l'obligation d'accueillir les élèves à l'internat : il s'agit d'un service rendu aux familles. Pour fonctionner correctement ce service a besoin de ressources propres : il est donc indispensable que les règlements soient effectués dans les deux semaines suivant la réception de l'avis aux familles.

En cas de défaut de paiement de la pension, ~~un~~ l'élève ne sera pas réinscrit à l'internat et peut en être exclu ~~du service d'internat~~, y compris en cours d'année.

Si les créances n'ont pas pu être recouvrées à l'amiable, l'ordonnateur émet un état exécutoire qui est remis à l'agent comptable du lycée.

Celui-ci réalise les poursuites soit par voie de requête auprès du Tribunal d'Instance (saisie-arrêt sur salaire), soit par voie d'huissier. Tous les frais engagés pour ces poursuites sont à la charge des débiteurs.

Les familles qui rencontrent des difficultés pour régler leur créance sont invitées à se mettre en relation au plus tôt avec le service intendance afin de trouver des solutions à l'amiable.

En accord avec l'Agent Comptable de l'établissement, un paiement fractionné peut éventuellement être accordé sur demande écrite de la famille

5.2. LES RÉDUCTIONS DE TARIF

Du prix de la pension, peuvent être déduites :

- Les remises de principe : Réduction sur le prix de la pension accordée aux familles qui ont au moins 3 enfants demi-pensionnaires ou pensionnaires scolarisés dans un établissement public du secondaire.
- Les remises d'ordre : Dans certains cas particuliers la famille peut obtenir le remboursement des frais versés :
 - ✓ Décès de l'élève interne.
 - ✓ Renvoi définitif de l'élève ou exclusion temporaire supérieure à 15 jours consécutifs par mesure disciplinaire.
 - ✓ Absences de l'internat, lorsqu'elles sont prolongées et liées à la pratique et aux usages des cultes, si le service intendance en a été prévenu, par les responsables légaux, 2 semaines minimum à l'avance par écrit.
 - ✓ Changement d'établissement en cours de trimestre suite à déménagement.
 - ✓ Changement exceptionnel de catégorie en cours de trimestre pour raisons majeures dûment justifiées (problèmes de santé sur ordonnance médicale, changement de domicile) et à condition qu'il reste au moins deux semaines de fonctionnement à courir jusqu'à la fin du trimestre. La modification de régime n'est enregistrée qu'au début de la quinzaine qui suit le changement.
 - ✓ Absence pour maladie (lorsque l'absence est inférieure à 15 jours consécutifs aucune remise n'est accordée. Les vacances scolaires n'entrent pas dans le décompte des absences pouvant ouvrir droit à remise).

Pour obtenir ces remises d'ordre, les responsables légaux doivent adresser une lettre circonstanciée au chef d'établissement (avec pièces justificatives).

- ✓ Autres situations donnant lieu à remises d'ordre :
 - Cas de force majeure ayant entraîné la fermeture de l'établissement ou du service d'hébergement (épidémie, grève du personnel du service restauration, inondation des locaux ...) (2).
 - Les stages en entreprises prévus dans le cadre du programme pédagogique. Les

stages non organisés par le lycée (donc non prévus dans le cadre du programme pédagogique) ainsi que les absences pour sorties et voyages, n'ouvrent pas lieu à remise d'ordre.

- Les bourses

Versées par l'inspection académique et par l'intermédiaire du lycée (déduction directe sur les factures d'hébergement).

- Les aides versées par le biais des fonds sociaux

Les dossiers doivent être demandés auprès de l'assistante sociale et sont étudiés en toute discrétion par une commission spécifique.

5.3. ACCÈS A LA TABLE COMMUNE

Lors du passage au self (petit déjeuner, déjeuner, dîner) l'élève doit présenter la carte magnétique **personnelle** qui lui a été fournie en début de scolarité au lycée (même carte que celle utilisée par les demi- pensionnaires). L'interne doit toujours avoir cette carte avec lui et la présenter à chaque passage au self.

En cas d'oublis répétés de la carte, des sanctions disciplinaires pourront être appliquées. En cas de perte ou de dégradation, une nouvelle carte doit être achetée auprès du service de l'intendance.

Il est formellement interdit de « prêter » sa carte à un demi-pensionnaire ou à tout autre personne : les dépenses ainsi engagées seraient à rembourser au lycée. De plus des sanctions seraient prises. Une éviction de l'internat pourrait même être prononcée en cas de récidive.

6. MODALITÉS D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS

Les étudiants de post-bac disposent d'un étage réservé, d'un badge et d'une clé de chambre.

Ils quittent l'internat à 7h30 et peuvent y rentrer à partir de 17h45. Ils sont au plus tard présents au réfectoire à l'appel de 19h00.

Dans le respect du règlement de l'internat, ils travaillent en autonomie au sein de leur espace réservé.

A partir de 22h30, ils proscrirent toute activité susceptible d'engendrer du bruit (déplacements, travail en groupe...) afin de respecter la tranquillité et le sommeil des autres internes.

7. MODALITÉS D'ACCUEIL DES ÉLÈVES ET DES ÉTUDIANTS ISSUS D'UN AUTRE LYCÉE

Si des places sont disponibles, l'internat du lycée Antonin Carême peut accueillir des élèves et des étudiants issus d'un autre lycée.

Les élèves et les étudiants issus d'un autre lycée sont soumis aux horaires et aux règles de fonctionnement de l'internat précisées ci-dessus. Ils quittent l'internat à 7h30, peuvent y rentrer à partir de 17h45 et sont au plus tard présents au réfectoire à l'appel de 19h00.

(1) *Le tarif est forfaitaire et annuel.*

Afin de se rapprocher du calendrier scolaire, le lycée a opté pour un paiement en 3 versements inégaux (3 « trimestres »). Par ailleurs, l'établissement peut être centre d'examen en juin. Dans ce cas, il sera fait une remise d'ordre forfaitaire et exceptionnelle de 2 semaines.

(2) *Les grèves.*

Il est précisé que le seul cas de remboursement en cas de grève est celui où le nombre de personnes en grève au sein du service d'internat est trop important pour permettre d'assurer un service répondant aux normes minimums d'hygiène et de sécurité et entraîne donc la fermeture de la pension.

Les perturbations dues, par exemple, aux grèves des transports ou des personnels enseignants, ainsi d'ailleurs que les perturbations dues aux intempéries, n'entraînent pas de remboursement si le service restauration est ouvert.

A lire et signer AVANT l'inscription à l'internat

Pris connaissance, le :

Les représentants légaux

L'élève

Nom et prénom :

Nom et prénom :

Nom et Prénom :

Signature (s) :

Signature

PRÉ - PROJET DE VOYAGE SCOLAIRE

Préparation de la programmation des activités, sorties et voyages scolaires

Ce document doit être remis au secrétariat de l'intendance du lycée avant le 06/06/2025 au plus tard.

Intitulé du voyage : **Mobilité Erasmus+ TMHR LERIDA**

Destination : Lérída (Espagne)

Classe ou groupe concerné : Proposé à toutes les classes de TMHR (priorité aux élèves faisant espagnol)

Nombre d'élèves : 6

dont internes :

Encadrement : 6 professeurs

(Le nombre d'accompagnateur est évalué par le chef d'établissement selon l'âge des élèves, l'importance du groupe et les risques éventuels – Encadrement privilégié : 1 accompagnateur pour 15)

Nom et prénom de l'enseignant responsable du voyage :

Discipline :

Adresse électronique :

Téléphone

Nom - Prénom : Discipline :

Nom - Prénom : Discipline :

Nom - Prénom : Discipline :

Nom - Prénom : Discipline :

Nom - Prénom : Discipline :

Nom - Prénom : Discipline :

Date de départ : 9/11/2024

Date de retour : 21/12/2024

Modalité particulière d'organisation du voyage :

Voyage mis en œuvre durant une période de PFMP : **OUI** NON

Mise en œuvre d'un partenariat : **OUI** NON Si OUI avec : **ESCHOTUR Lérída**

Recours au service d'un voyageur : OUI **NON** Si OUI lequel : **à définir à la rentrée**

Moyen de déplacement envisagé :

Avion (Orly-Barcelona) + navette privatisée proposée par l'école partenaire (aéroport Barcelona à Lérída)

Objectifs pédagogiques :

*Objectifs culturels et linguistiques :

- Ouverture et mobilité en Europe
- Identifier les caractéristiques culturelles du contexte d'accueil
- Comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel en langue vivante étrangère
- Motiver l'élève dans sa pratique de la langue vivante étrangère

*Objectifs de l'éducation à la citoyenneté :

- Développement de l'autonomie de l'élève (se repérer dans un nouvel environnement)
- Apprentissage de la vie en société

*Objectifs professionnels :

- Découvrir le milieu professionnel et réaliser une activité professionnelle sous contrôle dans un contexte professionnel étranger : adaptabilité professionnelle
- Amélioration des pratiques professionnelles : comparaison de pratiques d'enseignement, perfectionnement et réactualisation de la langue d'accueil
- Soutenance d'un oral
- Développer la persévérance scolaire

*Diversification des compétences de l'élève : savoir être, savoir-faire, autonomie, vivre en communauté, respect des autres cultures

Description des activités pédagogiques mises en œuvre avant, pendant et après le voyage scolaire :

*Avant la mobilité :

*Création d'un carnet de bord par les élèves pour préparer la mobilité (carte mentale de ce qu'il est important d'inclure : informations culturelles propres à l'Espagne et à la Catalogne/plats typiques catalans/lexique : transports, hôtel, restaurant...) Après vérification et correction de l'enseignante, le livret sera imprimé et remis aux élèves. L'objectif est de voyager avec ce carnet. (Aspect du Développement durable à intensifier en amont avec les élèves) +Difficulté de communication la première semaine de stage > Préparation de phrases types en espagnol pour faciliter le début de la communication à l'arrivée des élèves sur le lieu de stage

*Présentation d'ERASMUS dans le cadre d'une séquence sur le voyage.

*Présentation du dossier de préparation à l'épreuve orale de mobilité.

*Erasmus days ?

*Pendant la mobilité :

*Temps prévus pour remplir le dossier préparant à l'épreuve orale de mobilité.

*Activités culturelles en Catalogne (visite de Barcelone, Tarragona, vignoble, usine rifacil...)

*Après la mobilité :

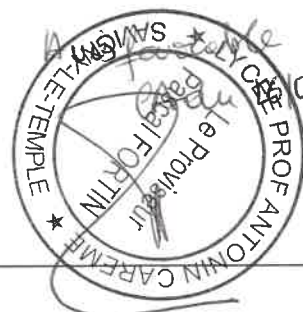
*Après la mobilité :

*Soutenance orale pour l'épreuve de mobilité

*Rapport de stage

*Réalisation d'une **vidéo** pour promouvoir la mobilité sur le site du lycée

*Réalisation d'un **podcast** + **article de journal** à mettre sur le site du lycée



BUDGET & BILAN FINANCIER D'UN VOYAGE SCOLAIRE					
RNE :	0772244W	Établissement :	LYCEE ANTONIN CAREME		
Renseigner uniquement les cases présentant cette couleur : ----->		Ville :	SAVIGNY-LE-TEMPLE		
		Destination du voyage :	LERIDA (Espagne)		
		Dates du voyage :	du 08/11/2025 au 29/11/2025		
		Nombre d'élèves :	6		
		Nombre d'accompagnateurs :	3		
			Classe(s) :	TMHR	
(1) - Le coût financier de la part des accompagnateurs sera pris en charge par l'établissement (à compléter : PFDR ou ressources propres par exemple et à préciser).					
(2) - Sauf échange (transport, hébergement, visites, autres)					

BUDGET						BILAN FINANCIER					
Le financement du voyage est soumis au vote du CA (acte transmissible dans DEMACT)						Il est présenté pour information au CA au retour du voyage (il fait l'objet d'un acte non transmissible dans DEMACT)					
Participation des familles soumise au vote du CA :	150,00 €	Part des accompagnateurs :	150,00 €	Participation des familles encaissée :		Part des accompagnateurs :					
Don soumis au vote du CA :		coût réel par participant :	1 885,22 €	Nombre d'élèves ayant réellement effectué le voyage							
Le CA autorise le chef d'établissement à signer le contrat avec le prestataire						Total des reliquats :	0,00 €	Reliquat par famille :		#DIV/0!	
RECETTES				DÉPENSES		RECETTES				DÉPENSES	
NATURE	TARIF	EFFECTIF	MONTANT	NATURE	MONTANT	NATURE	TARIF	EFFECTIF	MONTANT	NATURE	MONTANT
Familles	150,00 €	6	900,00 €	Voyagiste (2) : préciser	13 905,02 €	Familles	0,00 €	0	0,00 €	Voyagiste (2) : préciser	0,00 €
Accompagnateurs (1)	150,00 €	3	450,00 €	Régie d'avances	3 062,00 €	Accompagnateurs (1)	0,00 €	3	0,00 €	Régie d'avances	0,00 €
Fonds propres ou FDR	-----	-----	0,00 €	OU	-----	Fonds propres ou FDR	-----	-----	0,00 €	OU	-----
Subvention CT	-----	-----	0,00 €			Subvention CT	-----	-----	0,00 €		
Subvention autre (OFAJ ...)	-----	-----	15 617,02 €	Transport	0,00 €	Subvention autre (OFAJ ...)	-----	-----	0,00 €	Transport	0,00 €
Dons (en préciser l'origine : FSE, AS, ...)	-----	-----	0,00 €	Hébergement	0,00 €	Dons (en préciser l'origine : FSE, AS, ...)	-----	-----	0,00 €	Hébergement	0,00 €
Mécénat : préciser	-----	-----	0,00 €	Visites	0,00 €	Mécénat : préciser	-----	-----	0,00 €	Visites	0,00 €
Financement participatif (trousse à projet ... à préciser)	-----	-----	0,00 €	Autres	0,00 €	Financement participatif (trousse à projet ... à préciser)	-----	-----	0,00 €	Autres	0,00 €
TOTAL			16 967,02 €		16 967,02 €	TOTAL			0,00 €		0,00 €

precisions complémentaires :

Prévision d'un échéancier du versement de la participation

lettre d'engagement des familles et conditions d'annulation et de remboursement

justification des surcoûts éventuels de la participation des accompagnateurs n'étant pas supportés par les familles

Connaissance et information du nom du prestataire retenu

justification des dépenses sur la régie d'avance qui sont comprises dans le coût total du voyage

ul participation des familles et accompagnateurs : dépenses totales y compris régie d'avance, déduction faite des financements éventuels divisé par le total des participants	
1 350,00 €	
150,00 €	

SORTIES ET PROJETS 2025

à déposer au secrétariat d'intendance auprès de Mme LEBRET

INFORMATIONS GENERALES

Intitulé de la sortie ou du projet : **Mobilité à Zwolle en novembre 2025**

Lieu : **Zwolle**

Nombre total d'élèves (*joindre la liste des élèves*) :
dont internes : **12** / 0

Classe(s) concernée(s) : TMCVA / TAGORA

Date prévisionnelle : du 08/11/25 au 29/11/25

Nom du chef de projet :
LAPOSTE Yanick

Coordonnées (adresse électronique, numéro de téléphone) :

Accompagnateurs (*y compris le chef de projet si accompagnateur*) :

- 1^{ère} semaine : Mme TOUDERT
- 2^{ème} semaine : Mme BARY
- 3^{ème} semaine : Mme SECCO

ORGANISATION

Moyens de transport envisagés :

- transport en commun ☒
- Avion ☒
- car (*joindre les devis*) ☐
- véhicule du lycée ☐
- déplacement à pied ☐

Heure de départ prévue :

Impact éventuel sur horaires déjeuner : non

Heure de retour prévue :

Impact éventuel sur horaires dîner : non

Lieu de rendez-vous : Au lycée

Modalités d'information des familles:

- ☒ courrier ou réunion d'information
- ☒ autorisations parentales
- ☒ sortie obligatoire (sur temps scolaire et gratuite pour les familles)
- ☒ sortie facultative

IMPACT PEDAGOGIQUE

- ✓ Développer les compétences linguistiques, culturelles, sociales et professionnelles de nos élèves
- ✓ Favoriser les échanges et la diversification des pratiques
- ✓ Développer l'identité de citoyens européens de nos apprenants

Descriptions des activités pédagogiques mises en œuvre avant, pendant et après la sortie scolaire :

Une mobilité de 3 semaines est prévue en Novembre 2025 (21 jours). 12⁶ élèves de la section européenne en classe de terminales MA-MCV et AGORA iront effectuer leur PFMP dans des entreprises néerlandaises.

Objectifs pédagogiques :

La section européenne permet aux élèves de développer leurs capacités en termes de réflexion et d'échange d'idées, tout en se familiarisant avec la culture des pays anglo-saxons. Ce cursus n'est donc pas une option « anglais renforcé ». Il suppose une certaine maîtrise de la langue qui devient un outil de communication et non plus le but de l'enseignement.

Au cours de leur année de première, les élèves ont la possibilité d'effectuer leur PFMP de 4 semaines à l'étranger dans une entreprise d'un pays de l'union européenne où la langue anglaise est parlée. Ils sont donc plongés en immersion dans le monde du travail pour développer de nouvelles compétences professionnelles et en immersion dans la culture du pays. C'est donc un réel enrichissement pour sa culture générale et une implication en tant que citoyen européen.

Signature du Chef de projet

VALIDATION DU VOLET PEDAGOGIQUE ET ORGANISATIONNEL PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT

☒ OUI

☐ NON

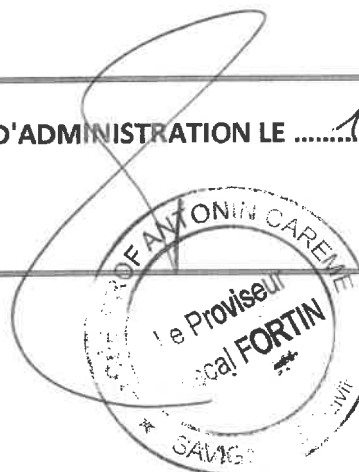
☐ A REVOIR

Commentaires :

Si projet sans impact financier, passage direct en commission permanente et conseil d'administration Si incidence financière, remplir le volet financier (page suivante)

VOTE EN COMMISSION PERMANENTE OU EN CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 16/06/2025
ACCEPTE ☒
REFUSE ☐

- Ordres de mission pour les accompagnateurs ☐
- Copie du projet aux DDFPT et aux CPE pour information ☐
- Saisie du projet dans l'agenda Pronote ☐



BUDGET & BILAN FINANCIER D'UN VOYAGE SCOLAIRE					
RNE :	0772244W	Établissement :	LYCEE ANTONIN CAREME		
Renseigner uniquement les cases présentant cette couleur : ----->		Ville :	SAVIGNY-LE-TEMPLE		
		Destination du voyage :	ZWOLLE - PAYS BAS		
		Dates du voyage :	Du 08-11-2025 au 29-11-2025		
		Nombre d'élèves :	6		Classe(s) :
Nombre d'accompagnateurs :	3				
(1) - Le coût financier de la part des accompagnateurs sera pris en charge par l'établissement (à compléter : PFDR ou ressources propres par exemple et à préciser).					
(2) - Sauf échange (transport, hébergement, visites, autres)					

BUDGET						BILAN FINANCIER					
Le financement du voyage est soumis au vote du CA (acte transmissible dans DEMACT)						Il est présenté pour information au CA au retour du voyage (il fait l'objet d'un acte non transmissible dans DEMACT)					
Participation des familles soumise au vote du CA :	150,00 €	Part des accompagnateurs :	150,00 €	Participation des familles encaissée :		Part des accompagnateurs :					
Don soumis au vote du CA :		coût réel par participant :	2 072,67 €	Nombre d'élèves ayant réellement effectué le voyage							
Le CA autorise le chef d'établissement à signer le contrat avec le prestataire						Total des reliquats :	0,00 €	Reliquat par famille :		#DIV/0!	
RECETTES				DÉPENSES		RECETTES				DÉPENSES	
NATURE	TARIF	EFFECTIF	MONTANT	NATURE	MONTANT	NATURE	TARIF	EFFECTIF	MONTANT	NATURE	MONTANT
Familles	150,00 €	6	900,00 €	Voyagiste (2) : préciser	17 388,00 €	Familles	0,00 €	0	0,00 €	Voyagiste (2) : préciser	0,00 €
Accompagnateurs (1)	150,00 €	3	450,00 €	Régie d'avances	1 266,00 €	Accompagnateurs (1)	0,00 €	3	0,00 €	Régie d'avances	0,00 €
Fonds propres ou FDR	-----	-----	0,00 €	OU	-----	Fonds propres ou FDR	-----	-----	0,00 €	OU	-----
Subvention CT	-----	-----	0,00 €			Subvention CT	-----	-----	0,00 €		
Subvention autre (OFAJ ...)	-----	-----	17 304,00 €	Transport	0,00 €	Subvention autre (OFAJ ...)	-----	-----	0,00 €	Transport	0,00 €
Dons (en préciser l'origine : FSE, AS, ...)	-----	-----	0,00 €	Hébergement	0,00 €	Dons (en préciser l'origine : FSE, AS, ...)	-----	-----	0,00 €	Hébergement	0,00 €
Mécénat : préciser	-----	-----	0,00 €	Visites	0,00 €	Mécénat : préciser	-----	-----	0,00 €	Visites	0,00 €
Financement participatif (trousse à projet ... à préciser)	-----	-----	0,00 €	Autres	0,00 €	Financement participatif (trousse à projet ... à préciser)	-----	-----	0,00 €	Autres	0,00 €
TOTAL			18 654,00 €		18 654,00 €	TOTAL			0,00 €		0,00 €

precisions complémentaires :

Prévision d'un échéancier du versement de la participation

lettre d'engagement des familles et conditions d'annulation et de remboursement

justification des surcoûts éventuels de la participation des accompagnateurs n'étant pas supportés par les familles

Connaissance et information du nom du prestataire retenu

justification des dépenses sur la régie d'avance qui sont comprises dans le coût total du voyage

ul participation des familles et accompagnateurs : dépenses totales y compris régie d'avance, déduction faite des financements éventuels divisé par le total des participants	
1 350,00 €	
150,00 €	

Après les visites effectuées en présence de Mme Van Damme et de l'entreprise PRELI (12/12/2024, 18/02/2025), les travaux concerneront :

Au bâtiment D :

- D118 : rénovation coffrage sous fenêtre, peinture générale
- D119 : rénovation coffrage sous fenêtre, peinture générale
- Sanitaire : rénovation douche, carrelage, peinture générale
- D120 (vestiaire femme) : peinture générale

Au bâtiment C :

- C112 : rénovation coffrage sous fenêtre, peinture générale
- C113 : transformation en salle d'arts appliqués, installation d'un évier, peinture générale
- C105 : faux plafond, dalle de lumière, peinture générale
- C106: faux plafond, dalle de lumière, peinture générale
- C107: faux plafond, dalle de lumière, peinture générale
- C108: faux plafond, dalle de lumière, peinture générale
- Couloir C, 1er étage : peinture à hauteur d'environ 2m (baguette en bois)
- Couloir C, RDC : faux plafond, dalles de lumière, peinture générale
- Remplacement des dalles de plafond dans les salles du RDC impactées par l'inondation du mois de novembre.

MOTION LPO ANTONIN CAREME CA DU 16 JUIN 2025

La réforme du lycée pro est entrée en vigueur cette année pour les élèves de terminale.

Les épreuves ponctuelles ont eu lieu les 12, 13 et 19 mai. Tous les CCF devant être passés avant cette date, l'année scolaire s'est terminée, en avril pour certaines disciplines ou tout début mai. C'est donc plus d'un mois complet de cours qu'on a enlevé à nos élèves pour préparer les épreuves de bac. Cependant, les référentiels n'ont pas été revus et les attendus pour l'examen sont restés les mêmes.

Le parcours en Y, nouveauté 2025, a débuté le 20 mai au lendemain de l'épreuve professionnelle écrite. Selon les directives ministérielles, le choix devait être travaillé, lors d'entretiens individuels pendant l'heure et demie hebdomadaire de soutien au parcours. Les élèves concentrés sur les CCF et sur les épreuves écrites ont dû rendre une convention de stage pour le 9 mai dernier délai dans notre établissement tandis que d'autres établissements ont donné pour date butoir le 20 mai.

C'est pendant ce même laps de temps qu'il fallait également aider les élèves à saisir leurs vœux sur Parcoursup. Les familles se sont positionnées, et le 20 mai, sur les 8 classes de terminales, 107 élèves avaient choisi le parcours en entreprise et 60 élèves avaient choisi de rester au lycée. Or au démarrage du dispositif ces chiffres ont évolué car certains élèves se sont finalement retrouvés sans stage pour diverses raisons.

Cependant, il était très compliqué de trouver un lieu de stage car les consignes du rectorat n'étaient pas claires (dates de stage, durée) ou tardives. En juin, nombreux sont les élèves qui doivent effectuer un stage. Aux élèves de la voie professionnelle, il faut ajouter les élèves de 3^{ème} et les élèves de 2^{nde} de la voie générale.

Les élèves sans stage devaient donc intégrer le parcours de poursuite d'études. Quelle motivation pour ces jeunes ? Les conseils de classe étaient tous terminés au 13 mai ; les livrets scolaires remontés au SIEC...

Ce qui était prévisible et dénoncé par le SNUEP-FSU s'est révélé exact : le taux d'absentéisme a explosé ! Il y a, selon les cours et les classes, entre 1 et 9 élèves présents en classe ! Où est la reconquête du mois de juin ? D'autant que les résultats Parcoursup sont tombés et que, faute de places suffisantes, beaucoup d'élèves ont reçu un refus de poursuite d'études.

Nos élèves ont bel et bien perdu 4 semaines de cours.

Que dire de la charge de travail sur un très court moment demandée aux enseignant.es ? CCF à terminer de corriger, bulletins et livrets scolaires à remplir, préparation du parcours en Y, saisie des bordereaux de notes et remontées informatiques au SIEC, correction des épreuves ponctuelles à des dizaines de kilomètres du lycée !

Que dire de la charge de travail des CPE et des AED qui doivent passer leurs journées, en plus des tâches habituelles de fin d'année, à appeler les nombreuses familles concernées par l'absentéisme ?

Que dire de la charge de travail des personnels de direction qui ont dû refaire des dizaines d'emploi du temps, parfois pour une semaine, afin de gérer l'organisation des épreuves en même temps que les cours sans compter le parcours en Y et les nombreux enseignants réquisitionnés avec un délai très court pour les corrections ?

Cette réforme ne va pas du tout dans l'intérêt des élèves.

Pourquoi mettre en place en lycée professionnel un système d'épreuves anticipées qui n'a pas fonctionné et qui a été abandonnée en lycée général et technologique ?

C'est pourquoi, les membres du CA du lycée Antonin Carême, réunis ce 16 juin 2025, demandent avec conviction que la réforme soit supprimée et que nos élèves retrouvent du temps disciplinaire pour se préparer efficacement à leur poursuite d'études et à leur formation de futur.es citoyen.nes.